





**Les engagements
localisés**

Les "engagements localisés" correspondent aux mesures spécifiques définies pour un secteur géographique donné.



Ces secteurs géographiques sont ici **localisés sur une carte**.

Un système de pictogrammes colorés permet, à la lecture de la carte, d'identifier sur quelle thématique (protection de la ressource en eau, aménagement paysager...) porte l'engagement.

Une **légende générale*** présente ces différents pictogrammes et les thématiques associées.

Les engagements pour chacun des secteurs sont indiqués dans un tableau que l'on trouve face à la carte. Dans ce tableau, un rappel du pictogramme utilisé sur la carte, ainsi qu'un système de numérotation, permettent de faire le lien rapide entre le secteur géographique concerné et les engagements particuliers.

Le tableau des engagements localisés (extrait) :

| Les enjeux particuliers | Les engagements en faveur de l'environnement |
|--|---|
| <p>1  Traversée de la ZNIEFF de la Mosson</p> | <ul style="list-style-type: none"> • limitation des emprises des travaux au niveau de la ripisylve, • délimitation précise des pelouses à Aristoloches (plante hôte des chenilles) et protection avant le début des travaux, • reconstitution de la ripisylve en favorisant les techniques de génie végétal. |
| <p>2  Traversée de la zone inondable de la Mosson</p> | <p>Dans le cadre de la procédure de police de l'eau, réalisation d'études détaillées de dimensionnement des ouvrages de franchissement pour assurer la transparence hydraulique du projet en cas de crue, et la non-aggravation de la situation existante.</p> |

La légende générale (extrait) :

Eau



Mesures visant à assurer la transparence hydraulique des ouvrages



Mesures de protection de la ressource en eau

Faune et flore

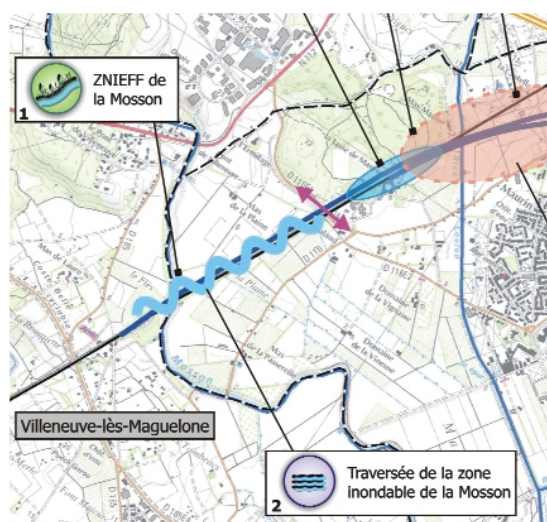


Mesures de réduction ou de compensation des impacts sur les milieux rivulaires



Mesures de réduction ou de compensation des impacts sur les milieux naturels accueillant des espèces végétales ou animales patrimoniales

La localisation des sites (extrait) :



* Déplier cette page pour accéder à la légende générale

LEGENDE

Eau



Mesures visant à assurer la transparence hydraulique des ouvrages



Mesures de protection de la ressource en eau

Faune et flore



Mesures de réduction ou de compensation des impacts sur les milieux rivulaires



Mesures de réduction ou de compensation des impacts sur les milieux naturels accueillant des espèces végétales ou animales patrimoniales



Mesures de réduction ou de compensation des impacts sur les populations de chauves-souris



Rétablissement des axes de déplacement de la grande faune



Mesures de réduction ou de compensation des impacts sur des territoires favorables à l'Outarde canepetière

Points particuliers



Mesures de réduction ou de compensation des impacts de la base d'équipement ferroviaire

Aménagement et urbanisme



Mesures spécifiques dans les zones urbaines sensibles au risque d'inondation



Mesures vis-à-vis du bâti et des biens fonciers (y compris le bruit)



Mesures vis-à-vis des activités économiques



Mesures d'insertion dans des secteurs de réalisation de plusieurs projets d'infrastructures

Agriculture



Mesures spécifiques dans les zones agricoles sensibles au risque d'inondation



Mesures de réduction ou de compensation dans la traversée de vignobles en Appellation d'Origine Contrôlée

Patrimoine culturel et paysage



Mesures d'intégration paysagère visant à préserver le cadre de vie des riverains et/ou des sites protégés



Traitement paysager et/ou architectural d'ouvrages d'art ou de rétablissements routiers



Zone d'aménagement paysager



Principe de rétablissement de voiries routières (Pont rail, Pont route)



Limite communale



Nom des communes



Principaux cours d'eau



Voie ferrée existante



Contournement de Nîmes et Montpellier

